



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Plaisance tenue le 4 novembre 2024.

Sont présents :

Les conseillers et conseillères :

Thierry Dansereau Monique Malo Miguel Dicaire

Absences motivées : Nil Béland, Daphné Rodgers et Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Pilon

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-11-198

Calendrier des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE les séances débiteront à 19 h à la salle municipale située au 281, rue Desjardins, Plaisance Qc J0V 1S0;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025:

- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 14 octobre
- 12 novembre
- 9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maires, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 4 novembre 2024

(signé)
Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier